



PROGRAMME

BILAN DE COMPÉTENCES - ASCENSION

*NATURE DE L'ACTION (article L 6313-1 du Code du Travail)
Action de développement des compétences des salariés*

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect du cadre légal défini par les **articles L.6313-10 à L.6313-12 du Code du travail**, garantissant **confidentialité** et **respect du consentement du bénéficiaire**.

Public concerné

Toute personne engagée dans la vie active (salarié, agent public, travailleur indépendant ou demandeur d'emploi) peut bénéficier d'un bilan de compétences.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la prestation.

Objectifs pédagogiques

Un accompagnement structuré, confidentiel et personnalisé pour faire le point, valoriser ses compétences et construire un projet professionnel réaliste.

A l'issue du bilan de compétences, chaque stagiaire sera capable :

- Identifier et analyser les **compétences professionnelles et personnelles** acquises au fil du parcours ;
- Repérer les **aptitudes, motivations et valeurs** déterminantes pour l'épanouissement au travail ;
- Définir un **projet professionnel ou de formation** réaliste, cohérent et réalisable puis d'en vérifier la pertinence ;
- Élaborer un **plan d'action** pour la mise en œuvre du projet en adéquation avec sa personnalité et les aspirations.
- Développer sa confiance en soi

Notre philosophie

- Etablir un **climat de confiance** indispensable entre vous et le consultant pour une réelle implication ;
- Vous **accompagner** dans vos questionnements et votre désir de remise en cause, d'évolution de changement ;
- Vous **aider** à vous positionner selon votre profil et vos appétences ;

Durée et rythme

24 heures en alternance d'entretiens individuels (20 heures de face à face) et 4 heures en séance guidée pour les enquêtes métiers et recherches documentaires.

Le bilan de compétences nécessite du travail personnel entre chaque rendez-vous. Il se déroule sur 12 à 14 semaines selon la disponibilité du bénéficiaire et le rythme défini d'un commun accord.

Chaque séance dure 2h et alterne entretiens, analyses et travaux personnels.



Déroulement de la formation

Un **rendez-vous préalable** permet de

- Définir, analyser la nature du besoin,
- Informer la personne du déroulement du bilan ainsi que les outils utilisés pour l'amener à cheminer dans sa réflexion professionnelle.
- Informer sur les conditions du déroulement de l'accompagnement, sur les méthodes et techniques
- Finaliser le dossier d'inscription

Le bilan se déroule conformément au Code du travail, selon **trois phases obligatoires** :

- **Phase préliminaire** permet d'appréhender le contexte professionnel et personnel propre à la situation du bénéficiaire.
 - Analyse de la demande, définition des objectifs et des besoins pour déterminer le format le plus adapté à la situation du bénéficiaire ;
 - Présentation des conditions de déroulement et contractualisation.
 - Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan,
- **Phase d'investigation** permet d'appréhender ses valeurs, ses intérêts, ses aspirations ainsi que les facteurs déterminants de sa motivation. Le bénéficiaire réalise un inventaire de ses connaissances générales et professionnelles, ses savoir-faire, savoir-être et ses aptitudes. Cette phase révèle les ressources et les potentialités inexploitées du bénéficiaire. Il va alors pouvoir repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles opportunités professionnelles envisagées
 - Analyse du parcours et des expériences professionnelles ;
 - Détermination des acquis théoriques et pratiques ;
 - Identification des compétences transférables ;
 - Réalisation de tests d'intérêts, de personnalité et d'aptitudes naturelles ;
 - Identification de ses compétences, connaissances et aptitudes permettant de déterminer des projets professionnels possibles et d'en vérifier la pertinence.
 - Exploration des pistes d'évolution et étude de faisabilité.
- **Phase de conclusion**
 - Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
 - Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel principal
 - Formalisation du projet professionnel ou de formation ;
 - Élaboration du plan d'action et remise de la **synthèse personnelle écrite** (document confidentiel, remis exclusivement au bénéficiaire) ;
 - Planification **d'un entretien de suivi à 6 mois** pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation dispensée par un consultant certifié pour réaliser des bilans de compétences.

- Questionnaires et tests psychométriques validés scientifiquement,
- Grilles d'analyse de compétences,
- Outils et supports de réflexion : jeux de cartes, photolangage (explorama), arbres à bonhomme...
- Livret de travail personnalisé,
- Référentiels métiers (ROME, Onisep, France Travail),
- Accompagnement individuel personnalisé.



Coût

Base tarifaire pour 24h : 1 920 euros net de taxe. *TVA non applicable – article 261-4-4 du Code général des impôts.*

Un **devis personnalisé** est remis avant toute entrée en prestation.

Le bilan de compétences peut être **pris en charge totalement ou partiellement** selon la situation du candidat. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : le Bilan de Compétences est éligible à un financement via le CPF, directement sur la plateforme Mon Compte Formation.
Note : Une participation forfaitaire obligatoire de **103,20 euros** (ticket modérateur) est appliquée lors de l'inscription, sauf cas d'exonération (demandeurs d'emploi, abondement de l'employeur...).
- **Plan de développement des compétences** : l'employeur peut financer tout ou partie de la démarche dans le cadre de la formation professionnelle.
- **OPCO**
- **France Travail**
- **Financement personnel** : le candidat peut également financer sa démarche à titre individuel.

Modalités d'accès

- Un **entretien préalable gratuit et sans engagement** est proposé sous **48 heures** après la première prise de contact (téléphone, mail, site).
- Le **démarrage du bilan** intervient généralement sous **15 jours** après la validation du dossier administratif, du devis et du financement.
- **Formats possibles** :
 - **Présentiel** dans le nord Est Vendée et dans le Choletais ;
 - **Distanciel** via visioconférence sécurisée (Google meet).
- Le calendrier est personnalisé et établi en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

Suivi et évaluation

- Questionnaire de positionnement pour recueillir les objectifs et le contexte de la demande de bilan de compétences
- Livret de travail personnalisé
- Questionnaire d'évaluation « à chaud »
- Questionnaire d'évaluation « à froid » à 6 mois
- Feuille d'émargement
- Délivrance d'une certification de réalisation de bilan de compétences.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Envol'Oriente s'engage à rendre ses prestations **accessibles à tous les publics**.

- Les locaux sont **conformes aux normes PMR**.
- En cas de besoins spécifiques, des aménagements pédagogiques ou organisationnels sont possibles (rythme, outils, communication adaptée, etc.).
- **Référente handicap** : Céline Debare pour étudier les solutions d'adaptation 06.74.32.38.41 cdebare@envol-orienté.fr
- Un entretien préalable permet d'identifier les besoins spécifiques et de mettre en place les adaptations nécessaires



